CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Date de la Convocation :	16 mars 2026
Membres en exercice :	11
Membres présents :	10
Procurations :	01
Votants :	11
Exprimés :	11

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, légalement convoqué en date du seize mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan, sous la présidence de Monsieur Bruno BOULAY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Bruno BOULAY, Maire.

Mesdames ; Laurianne CORSO, Joy DELCHAMBRE, Claire IMBERTY, Aurélie MANCELLIER, Nadège POILVILAIN.

Messieurs ; Michel ABRAHAM, David BOIVIN, Lucet GIVRAN, Gérard LENOIR.

Absent(e)s représenté(e)s : M. Jean-Marc COUREL a donné pouvoir à M. Lucet GIVRAN.

Absent(e)s : Néant

Quorum atteint.

Modalités de vote : Scrutin ordinaire.

Secrétaire de séance : Mme Nadège POILVILAIN.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Publiée le 20/03/2026

Numéro	Objet	Décision
20-03-2026_D01	Détermination du nombre d'adjoints	Approuvée

Détermination du nombre d'adjoints – Délibération 20-03-2026_D01

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Décide** la création de 3 postes d'adjoints.

Pour : 11 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Bruno BOULAY

Secrétaire de séance,

Nadège POILVILAIN

